

La mairie de Saint-Paul lance son Conseil municipal de la Jeunesse !

À l'occasion des élections municipales de 2020, la municipalité s'était engagée pour la création d'un espace d'échanges et d'actions au sein duquel les jeunes de notre village pourraient être associés à la vie locale.

Aussi, si dans notre République le droit de vote n'est accordé qu'à l'âge de 18 ans, il est juste de donner aux jeunes la possibilité d'exprimer leurs idées pour leur espace de vie.

Les élus créent donc un Conseil Municipal de la Jeunesse qui aspire à devenir cet espace d'échanges et de créations privilégié des jeunes de notre village.

Composé de douze jeunes élus âgés de 9 ans à 18 ans, il aura la charge de représenter la jeunesse de notre territoire et sera un espace citoyen au sein duquel les jeunes pourront faire vivre leurs différentes aspirations.

Il s'inscrira également dans une démarche pédagogique visant à faire de ces jeunes élus de futurs citoyens accomplis. Les élus et du personnel formé encadreront les différentes activités du conseil afin de guider et d'éduquer les jeunes à la vie publique locale et aux enjeux territoriaux.

Véritable outil du dialogue entre élus et jeunes citoyens, il sera également l'occasion de tisser un lien privilégié entre la population et le conseil municipal adulte.

Prends part à la vie de ton village !

Alors si tu as des idées pour ton village, si tu souhaites faire entendre ta voix et échanger avec tes élus, n'hésite plus et rejoins-nous le 18 novembre en salle du conseil !